



Règlement vide-vélos Laval Cyclisme 53 du samedi 04 Novembre 2017

Article 1 : Champs d'application

Laval Cyclisme 53 organise le samedi 04 novembre 2017 un vide- vélos.

Article 2 : Principe du vide-vélos

Le vide-vélos à pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos et accessoires de cycles associés. Laval cyclisme 53 sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.

Laval Cyclisme 53 n'assure pas de Service Après Vente.

Article 3 : Ventas

La vente se fera de 10h00 à 17h00, sur le parking couvert du E. Leclerc de Laval (route de Tours).

La vente est exclusivement réservée aux particuliers et/ou aux clubs de cyclisme.
Les vendeurs devront gérer eux-mêmes la vente de leur matériel.

Article 4 : Responsabilité

Laval Cyclisme 53 ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis-à-vis des cas suivants :

- état du vélo / accessoire
- prix de ventes
- accident dans l'essai ou l'utilisation des vélos
- contentieux suite à une vente
- vols
- dégradation

Article 5 : Acceptation du règlement

La participation à cette bourse vaut acceptation du présent règlement.

NOM :

Prénom :

Ou nom du Club :

Mail :

Téléphone :

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

LAVAL CYCLISME 53

27 rue Piednoir – 53000 LAVAL

Tél : 09.84.12.47.42 – Mail : lavalcyclisme53@lc53.fr

Site internet : www.lavalcyclisme53.fr